

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Arrondissement de PERONNE
Département de la SOMME
Canton de HAM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le 04 mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur Grégory LABILLE, Maire.

Etaient présents : Monsieur Grégory LABILLE, Madame Catherine GOUBET, Madame Claudine SIRJACOBS, Monsieur René BOULOGNE, Madame Sophie LEFEVRE-AUFFRAY, Monsieur Yann AQUAIRE, Monsieur Luc DELATTRE, Madame Béatrice LAOUT, Monsieur Jean DELECUEILLERIE, Madame Marie-Françoise CARTIERRE, Monsieur Luc MOLET, Madame Julie RIQUIER, Monsieur Bertrand VERMANDER, Madame Laurence MOPTY, Monsieur Antoine BRUCHET, Madame Frédérique DUVAL, Monsieur Jacques VAN HAMME, Madame Lucie-Anne DELEFORTERIE, Madame Nathalie VERGULDEZOONE, Monsieur Marc BONEF et Monsieur Éric LEGRAND.

Etaient absents :

Etaient excusés : Monsieur Laurent GOFFART a donné pouvoir à Madame Sophie LEFEVRE-AUFFRAY, Madame Angélique MANSARD a donné pouvoir à Monsieur Grégory LABILLE, Monsieur Jonathan RAMBOUR a donné pouvoir à Monsieur Yann AQUAIRE, Madame Angélique FOUILLAT a donné pouvoir à Monsieur Marc BONEF, Monsieur Philippe JOUGLET a donné pouvoir à Monsieur Jacques VAN HAMME, Monsieur Jean-Marc MEHUYS a donné pouvoir à Madame Nathalie VERGULDEZOONE.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Françoise CARTIERRE

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- **DETR 2020 (Rectificatif) : Remplacement de caméras de vidéoprotection**
- **DETR2020 (Rectificatif) : Acquisition de mobilier pour les écoles**
- **Budget annexe eau potable : approbation du compte de gestion 2019**

- **Budget annexe eau potable : approbation du compte administratif 2019**
- **Budget annexe eau potable : affectation des résultats 2019**
- **Budget annexe eau potable : approbation du budget primitif 2020**
- **Budget principal : approbation du compte de gestion 2019**
- **Budget principal : approbation du compte administratif 2019**
- **Budget principal : affectation des résultats 2019**
- **Vote des taux d'imposition**
- **Versement d'une subvention au CCAS**
- **Versement de subventions aux associations**
- **Tableau des effectifs**
- **Création d'un budget annexe : Lotissement Védrières Budget principal : approbation du budget primitif 2020**
- **Demande de subvention à l'ANAH pour le poste de chargé de revitalisation**
- **OPAH, Opération ravalement des façades : Attribution d'une subvention à Monsieur ALEXANDRE**
- **Affaires diverses**

Intervention de Monsieur le Maire :

« Avant de commencer cette séance de Conseil Municipal, je souhaitais dire un mot suite au décès de l'Abbé René FROMONT. Le vendredi 28 février, une soixantaine de personnes de HAM et des environs ont assisté à la cathédrale d'Amiens aux obsèques de Monsieur l'Abbé FROMONT. Il a été inhumé au cimetière de la Madeleine à AMIENS. Né à MARCHIENNES dans le Nord, il a vécu presque 30 ans à HAM. Tout d'abord Vicaire pour EPPEVILLE, SANCOURT et DOUILLY, résidant à la Communauté des prêtres, rue du grenier à sel. Puis curé avec l'Abbé MACQ, et un déménagement Boulevard de la République pour terminer prêtre auxiliaire avec l'Abbé SALENS. Il a quitté HAM en août 2018 pour une maison de retraite à AMIENS tenue par les petites sœurs des Pauvres. Personnage avec un tempérament plutôt bien trempé, il avait reçu pour ses cinquante ans de prêtrise, de la part de ses paroissiens et amis, un ordinateur portable. Il apprit rapidement à s'en servir et en fit très bon usage en envoyant chaque jour à des dizaines de contacts, un petit mot d'encouragement spirituel ou drôle. Merci Monsieur l'Abbé, votre bafouille quotidienne manque déjà à de nombreux Hamois. En mémoire de Monsieur l'Abbé FROMONT, je vous demande de respecter un moment de recueillement ».

1- DÉLIBÉRATION N° 20/20200304

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – 2020 (Rectificatif)

Remplacement de caméras de vidéoprotection

Madame MOPTY présente aux membres du Conseil Municipal le projet de remplacement de caméras de vidéoprotection, pour un montant de dépense estimé à 11 450,00€ HT, correspondant au devis présenté par TETRA INFORMATIQUE.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, décide :

-D'adopter le projet qui lui est présenté,

-De solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2020 et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention Etat DETR : 4580€ (40%)

- Part revenant au maître d'ouvrage : (dont TVA)

Fonds propres : 9160,00€

2- DÉLIBÉRATION N° 21/20200304
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES
TERRITOIRES RURAUX (DETR) – 2020 (Rectificatif)
Acquisition de mobilier pour les écoles

Madame MOPTY présente aux membres du Conseil Municipal le projet d'acquisition de mobilier pour les écoles, pour un montant de dépense estimé à 10 119,87€ HT, correspondant au devis présenté par UGAP.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité, décide :

-D'adopter le projet qui lui est présenté,

De solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention Etat DETR : 4048€ (40%)
- Part revenant au maître d'ouvrage : (dont TVA)

Fonds propres : 8095,84€

3- DÉLIBÉRATION N° 22/20200304
BUDGET ANNEXE EAU POTABLE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
2019

Madame MOPTY rappelle que le compte de gestion, dressé par le comptable public, doit être approuvé avant le compte administratif de la collectivité. Le compte de gestion, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et à payer est présenté.

Le Conseil Municipal,
VU l'avis favorable émis par la commission des finances en date du 2 mars 2020,
Après avoir entendu l'exposé des chiffres du compte de gestion 2019 relatif au budget annexe eau potable,
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

-Approuve le compte de gestion du BUDGET ANNEXE EAU POTABLE dressé par le COMPTABLE PUBLIC pour l'exercice 2019,

-Déclare qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

4- DÉLIBÉRATION N° 23/20200304

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

L'Assemblée, en application de l'article L 2121-14 DU Code Général des Collectivités Territoriales, procède à l'élection d'un président pour voter le Compte Administratif.

Intervention de Monsieur le Maire :

" Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur BRUCHET comme Président de séance pour voter le compte administratif du budget annexe eau potable 2019".

Après l'exposé des chiffres, M. Antoine BRUCHET, élu président de séance, procède au vote du compte administratif 2019.

Le Conseil Municipal,
VU l'avis favorable émis par la commission des finances en date du 2 mars 2020,
Le Maire ayant quitté la séance (avec le pouvoir de vote de Madame MANSARD),
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2019 du BUDGET ANNEXE EAU POTABLE.

5-DÉLIBÉRATION N° 24/20200304

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE : AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité
Vu l'avis favorable émis par la commission des finances en date du 2 mars 2020,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019
 Considérant
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2018	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	207 895,95 €		785 834,95 €	713 363,00 €	- 713 363,00 €	280 367,90 €
FONCT	26 920,95 €		7 579,53 €			34 500,48 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	34 500,48 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	34 500,48 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
A reprendre en ligne 001	993 730,90 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

6-DÉLIBÉRATION N° 25/20200304

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le budget primitif 2020 du budget annexe eau potable s'établit comme suit :

- en dépenses et recettes de fonctionnement à 78 920€
- en dépenses et recettes d'investissement à 1 054 220€

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé des chiffres du budget primitif 2020 relatif au budget annexe eau potable,

VU l'avis favorable émis par la commission des finances en date du 2 mars 2020,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2020 relatif au BUDGET ANNEXE EAU POTABLE.

Le budget primitif 2020 a été voté par chapitre en fonctionnement comme en investissement.

7-DÉLIBÉRATION N° 26/20200304

BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Madame MOPTY rappelle que le compte de gestion, dressé par le comptable public, doit être approuvé avant le compte administratif de la collectivité. Le compte de gestion, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et à payer est présenté.

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable émis par la commission des finances en date du 2 mars 2020,

Après avoir entendu l'exposé des chiffres du compte de gestion 2019 relatif au budget principal,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

-APPROUVE le compte de gestion du BUDGET PRINCIPAL dressé par le COMPTABLE PUBLIC pour l'exercice 2019,

-DECLARE qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Intervention de Monsieur BONEF :

« Non pas de remarque particulière, simplement déplorer les règles échangées ; dans le passé, le compte de gestion se votait après l'examen du compte administratif, ce qui était quand même plus logique. Là, c'est tout, on prend acte de ce que le Receveur a transcrit parce que pour lui, il s'agit seulement de transcrire dans les faits la gestion de la municipalité dans ses livres. Dans l'esprit, il aurait mieux valu voir avant le compte administratif, ça j'en suis convaincu ».

8- DÉLIBÉRATION N° 27/20200304

BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Intervention de Monsieur le Maire :

« Avant de procéder au vote de ce compte administratif et à titre d'information, j'attire votre attention sur un graphique que vous avez dans le document couleur "compte administratif 2019 et budget primitif 2020 page 5". Ce graphique, qui débute en 2008 sur l'évolution des dotations. Dans cette évolution, on note une baisse constante des 4 dotations versées par l'Etat depuis 2014, si on reprend de 2014 jusqu'à 2018. Si la dotation forfaitaire et la dotation de solidarité urbaine continuent de diminuer, cette baisse est compensée par une augmentation significative de la dotation de solidarité rurale. Finalement, la dotation globale de fonctionnement augmente d'environ 20 000€ entre 2018 et 2019. Vous avez un autre graphique sur lequel on voit l'évolution du montant de la dotation forfaitaire, si on regarde la ligne jaune tout en bas du tableau, c'est une perte cumulée depuis 2013 qui s'élève à 1 355 630€ ».

Intervention de Monsieur BONEF :

« Vous avez attiré notre attention sur une page du document, moi je vais me permettre d'attirer votre attention sur la page 14 du même document que vous nous avez donné où vous constaterez dans les ratios de notre commune, que le ratio N°6 qui concerne la dotation de

fonctionnement de l'Etat, si on le rapporte à la population, la ville de Ham a une aide de l'Etat à hauteur pratiquement de 234€ par habitant, alors que la moyenne des communes de sa strate ont 161€/ habitant donc on a peut-être subi une baisse mais j'allais dire quand même qu'on est mieux servi que la moyenne des communes de notre strate. Ça c'est la première des choses à rappeler ; je le dis chaque année depuis quelque temps, je ne suis pas un fervent partisan du gouvernement actuel, néanmoins il est juste de rappeler que la dotation de l'Etat, l'un de ces principaux facteurs, c'est l'évolution de la population ; or notre population baisse donc il est normal que la dotation de l'Etat baisse. Troisième élément à ce sujet-là, certes les dotations baissent mais je crois pouvoir dire que la ville de Ham n'a jamais été autant aidée que ce soit en fonctionnement ou en investissement par l'Etat qu'actuellement. Certes, au niveau des dotations il y a une baisse, je le dis comme dans toutes les communes de France mais tant en fonctionnement qu'en investissement, il y a des aides. On vient de le voir d'ailleurs. On a voté en début de conseil, un relèvement de l'aide de l'Etat au titre de la DETR de 35 à 40 % et vous le savez comme moi, comme par exemple sur la revitalisation du centre-ville, l'Etat accompagne fortement la ville et sur bien d'autres projets. On peut citer l'extension de l'espace Emile Luciani ; donc moi je veux bien entendre systématiquement tous les ans le même discours concernant les dotations de l'Etat, je trouve que de temps en temps, il faut savoir rétablir certaines vérités et expliquer pourquoi il y a une baisse des dotations, je le redis parce qu'effectivement l'Etat premièrement a demandé au niveau national, à toutes les collectivités, de faire des efforts et vous savez dans quel cadre puisque là on n'est même plus dans un cadre national mais européen avec la limitation de la dette globale de l'Etat y compris collectivités locales avec des engagements européens, il y a, je le redis, une baisse de la population qui est importante, vous l'avez-vous même déploré récemment dans la presse donc il faut savoir quand même expliquer les choses avant de s'abriter derrière une baisse des dotations de l'Etat ».

Intervention de Monsieur BRUCHET :

« Je vais vous rejoindre sur certains points et pas sur d'autres, ce qui est normal. Il faut tenir compte des dotations de l'Etat qui sont en baisse et sont aussi mises en parallèle sur nos dépenses de fonctionnement qui sont, elles incompressibles ; quand vous faites un prévisionnel et que vous travaillez sur du long terme, il y a un impact assez important. Depuis 2014, si on additionne toutes les dotations de l'Etat, depuis 2015, c'est à peu près 350 000€ de perte sèche, ce qui n'est pas négligeable. Où je vais vous rejoindre, c'est sur le fait que l'on ait des dotations supplémentaires de fonctionnement ou d'investissement. Vous venez de souligner qu'en réalité, on a réalisé des projets, mais sans ces projets nous n'aurions pas bénéficié de toutes ces aides et ces dotations, ça souligne ce dernier conseil municipal de ce mandat, qui prouve que grâce à ces aides, on a réalisé ces projets mais si nous n'avions pas réalisé ces projets, nous n'aurions pas eu ces aides ».

Intervention de Monsieur BONEF :

« Monsieur BRUCHET semble découvrir quelque chose, personne n'a contesté ce fait, ça c'est un point, c'est extraordinaire. Moi, je trouve que c'est plutôt pas mal, je termine ma carrière d'élus mais je trouve que la réflexion, je fais une extension pour la politique nationale. Je trouve que d'aller d'un système où l'Etat donnait de l'argent, enfin l'Etat c'est quand même nos poches, ne rêvons pas, ce n'est pas quelqu'un qui est ailleurs qui vient alimenter et donner de l'argent bénévolement, donc c'est quand même nos poches ! Je trouve pas mal que plutôt que d'arroser les collectivités quel que soit leur activité en fonction de la longueur de la voirie, de la population, que l'on passe à un esprit de projets et d'accompagnement de projets. Moi, je suis libéral dans l'âme, ça me va assez bien ».

Intervention de Monsieur BRUCHET :

« On est d'accord en réalité, mais c'est juste que vous avez connu durant vos mandats un

mode de fonctionnement qui était en fait un peu sur une ouverture, de l'argent pas en influence mais, où il n'y avait pas obligation de monter des projets spécifiques. Nous, on est passé à un mode, lorsque l'on est arrivé en 2014, complètement différent et d'ailleurs je vous invite à regarder le document 3 qui va exactement représenter nos dires, page 3 sur le graphique nous passons d'un système où en réalité l'Etat abonde à un système où l'Etat n'abonde plus. On a, à un moment donné, d'ailleurs vous l'aviez mentionné, un déficit de fonctionnement, mais pourquoi ? Parce qu'en fait, nous avons dû nous adapter à ce nouveau système, ensuite on voit que tout doucement, nos dépenses de fonctionnement baissent parce qu'on s'est adapté à ce nouveau mode de fonctionnement en réalité. Donc, pendant ce mandat, on a dû s'adapter à ce mode de fonctionnement, monter de nouveaux projets et adapter nos services à monter des projets, des dossiers au niveau régional, départemental, national pour pouvoir bénéficier, investir et monter des projets cohérents ».

Intervention de Monsieur BONEF :

« Bon, il vous a fallu quand même un certain temps pour vous adapter parce que toutes les annonces de diminution des dotations de l'Etat, je vais vous dire quand j'étais Maire, elles étaient annoncées, c'était clair, on n'a pas été pris en traite, on le savait. Donc, il suffisait effectivement d'adapter. De toute façon, c'est comme dans tous les domaines, il faut savoir adapter la voilure aux ressources que l'on peut avoir. Pendant 25 ans, je n'ai eu de cesse que de répéter, on ne pouvait pas dépenser plus que ce qu'on avait dans la poche. Si tout le monde en France faisait comme ça, je pense que le pays s'en porterait beaucoup mieux ».

Intervention de Monsieur BRUCHET :

« Je vous dis, on est d'accord, mais en réalité vous venez de le dire 25 ans de mandat pour vous adapter et pour comprendre le système, non ce n'est pas un amalgame, parce qu'en réalité, quand vous êtes dans un fonctionnement habituel, c'est la même chose. Monsieur BONEF, c'est votre dernier conseil municipal mais ne me dites pas quand vous êtes arrivé sur votre première année de mandat que vous connaissiez toutes les manivelles, et les ficelles du fonctionnement d'un budget, d'une organisation d'une commune. Ne me dites pas non plus que parce que Grégory LABILLE était adjoint qu'il connaissait parfaitement ce système-là, alors laissez-nous quand même le droit de vous dire que quand on est nouvel élu avec une nouvelle équipe, de nous adapter au système qui est tombé juste après avoir été élu, voilà c'est tout ce que je dis. Je ne dis pas que vous aviez mal géré la commune, au contraire, ce que je vous dis c'est qu'il y a un mode de fonctionnement, vous l'avez souligné qui est apparu et nous avons dû nous adapter ».

Intervention de Monsieur BONEF :

« Vous semblez ignorer qu'il n'y a pas que les élus qui sont en capacité d'adapter la situation, il y a quand même une continuité dans une collectivité quelle qu'elle soit, ce sont les fonctionnaires. La différence, c'est que moi quand je suis arrivé comme Maire, effectivement je n'y connaissais pas grand-chose mais j'ai fait largement confiance au Directeur Général des Services de l'époque ».

« Vous dites que l'analyse du compte administratif fait ressortir plusieurs éléments, premièrement des taux de réalisation devenus enfin corrects, c'était déjà le cas des années antérieures en fonctionnement. A contrario, ce n'était pas le cas en investissement, où 2019 est la première année de votre mandat où l'on retrouve un taux de réalisation en investissement satisfaisant, il a donc fallu attendre la dernière année du mandat pour obtenir un tel taux, cela ne doit toutefois pas masquer le manque criant malgré tout de réalisations en investissement sur la durée du mandat, un taux moyen d'à peine 30 %. Je rappelle que le taux de réalisation, c'est le pourcentage entre le montant des investissements annoncé dans une année et le montant des investissements réellement effectués dans cette même année.

Cela signifie que par rapport à tout ce que vous avez annoncé au fil des six années à grand renfort de communication (ça, là-dessus vous êtes assez forts) et ce que vous avez inscrit dans les différents budgets, seulement un tiers des projets ont été effectivement menés à terme et transcrits budgétairement. Cette année, un taux de réalisation, ça je l'ai dit "correct", mais je pense que vous vous êtes certainement empressés de réaliser en 2019 ces investissements avant la fin de votre mandat et ce d'autant plus, je pense que vous m'en donnerez acte, chaque année, nous mettions en exergue cette trop faible réalisation d'investissement pourtant annoncée. Le deuxième élément que l'analyse du compte administratif fait ressortir, c'est une situation financière moins saine que vous ne l'affirmez et je vais vous le démontrer. Les résultats de la section de fonctionnement nous montrent une augmentation des dépenses de 2,54 %, je n'ai pas inventé le chiffre, vous nous le donnez, je n'ai pas eu à le calculer, et nous avons une baisse notable des recettes de fonctionnement, qui est certes un peu masquée par la recette exceptionnelle du France mais on ne vendra pas l'Hôtel le France tous les ans, 290 000€. Il y a donc entre cette augmentation modérée, mais augmentation quand même, des dépenses et cette baisse des recettes, ce que l'on appelle communément : « un effet de ciseaux » qui reste préjudiciable, que nous avons déjà dénoncé par le passé, ça n'est pas bon pour notre commune.

Si l'on ne prend en compte que les résultats nets de clôture, ils pourraient paraître à première vue satisfaisants puisqu'ils s'élèvent à 395 000€ en investissement et 1 385 000€ en fonctionnement. Cependant, il faut les atténuer ces résultats, d'une part par le fait que la Communauté de Communes de l'Est de la Somme, pour la deuxième année consécutive, n'a pas encaissé les participations de la ville de Ham au fonctionnement de la médiathèque ni en fonctionnement ni en investissement, c'est à dire que nous aurions dû payer 56 000€ en investissement puisqu'il y avait deux années à rattraper, et 78 000€ en fonctionnement si mes calculs sont exacts. Ils doivent être aussi atténués par, je l'ai expliqué tout à l'heure, le fruit de la vente exceptionnelle de l'Hôtel restaurant le France pour près de 300 000€, de ce fait le résultat de clôture en investissement n'est plus de 395 000€ mais 339 000€ et celui en fonctionnement n'est plus de 1 385 000€ réellement, mais il est d'1 million d'€, au total il reste réellement en caisse 1 339 000€ et non pas 1 780 000€ comme pourraient le laisser entendre les deux chiffres qui arrivent en résultat de clôture. Moi je trouve qu'avoir en caisse 1 339 000€, compte tenu des lourds projets annoncés, je pense notamment aux travaux de centre-ville de la phase 2, qui comportera si vous êtes réélu, place de l'hôtel de ville, rue du Général Foy et rue de Noyon, plus d'autres investissements. Ce montant sera indéniablement insuffisant, il faudra soit emprunter à nouveau, soit augmenter la fiscalité. Alors, c'est pour cela que l'on ne partage pas votre avis dans le DOB, puisque vous dites, je cite : « que la capacité d'autofinancement permet d'envisager l'avenir de manière sereine » ce sont vos propos écrits. Et bien moi je vais vous dire, j'en veux pour preuve que la « CAF NETTE » vous savez celle qui est chère à votre président et ami Monsieur SALOME, la CAF il n'a que ça à la bouche, c'est celle qui permet d'investir ; et bien par rapport à 2018, là encore on peut le constater, elle s'est dégradée de plus de 50 %.

Sur l'ensemble de votre mandat de six ans, seule l'année 2017, avec une CAF NETTE de 571 000€ peut être considérée comme satisfaisante, et vous me donnez acte qu'à l'époque nous l'avons souligné et reconnu. De toute façon, les procès-verbaux en font foi. Mais en 2019, on est bien loin des 571 000€ puisque la CAF ne s'élève qu'à 114 000€, c'est trop faible pour pouvoir engager sereinement de nouveaux investissements.

Le troisième élément est que l'on s'interroge beaucoup sur les relations financières entre la ville et la Communauté de Communes. En effet, pour la deuxième année consécutive, je le redis, la Communauté de Communes n'a pas réclamé les participations dues au titre de la médiathèque, que ce soit en fonctionnement comme en investissement. Nous nous en étions étonné l'an dernier, ça recommence cette année, alors je vais m'adresser au Vice-Président de la Communauté de Communes : Est-ce que la Communauté de Communes est bien gérée ? Si elle l'était, elle réclamerait l'argent qui lui est due.

En outre, je rappelle que la Communauté de Communes a racheté les terrains non occupés sur la ZAL de Saint-Sulpice, alors que franchement je pense que, d'ailleurs mon collègue Mr LEGRAND l'avait souligné, cette opération ne s'imposait pas, on en a déjà débattu. Ce phénomène de flux financiers va encore se poursuivre en 2020, avec la vente de la base de canoë kayak à la Communauté de Communes pour 43 500€. Moi, vous ne m'empêchez pas de penser que de fait, la Communauté de Communes, en agissant ainsi, assure de la trésorerie à la ville de Ham. Ce n'est pas normal, parce que les résultats financiers doivent être sincères, doivent correspondre à la réalité, et lorsque la Communauté de Communes oublie, si elle oublie une fois je veux bien, mais deux années de suite c'est quand même gros, oublie de réclamer ce qui lui est dû, c'est inquiétant. Je terminerai en disant qu'on va s'abstenir de voter ce compte administratif puisque voter contre serait dire qu'il y a une mauvaise gestion malhonnête. »

Intervention de Monsieur LEGRAND :

« Du coup, je vais être très bref, parce que j'ai fait une analyse financière qui est la même sauf que j'ajouterai un chiffre que Marc a oublié, en plus de tous ces chiffres annoncés pour arriver à un excédent de 1 300 000 € environ, n'oublions pas que nous avons encaissé un emprunt de 1 600 000€, il y a deux ans pour des travaux qui sont loin d'être terminés et donc on pourrait dire effectivement qu'on était sans cet emprunt à zéro. Donc, pour les mêmes raisons, effectivement on s'abstiendra aussi sur le vote du compte administratif ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Par rapport à votre remarque concernant la Communauté de Communes, ce n'est pas une mauvaise gestion, ce n'est pas une recherche de trésorerie pour la ville, je peux vous dire qu'au niveau des services, on a réclamé la participation financière sur la ville à la fois sur l'investissement pour la médiathèque mais aussi sur le fonctionnement ».

Intervention de Monsieur BRUCHET :

« Je ne veux pas rentrer dans le débat profond avec Monsieur BONEF et Monsieur LEGRAND, juste de dire malhonnête enfin pour moi, c'est un peu déplacé, non mais vous dites ce que vous voulez. Qu'une Communauté de Communes dans sa compétence économique, dise sur une zone artisanale, on veut investir, acheter le terrain parce que dans la communication, c'est un service que vous avez mis vous-même en place à l'époque en termes de développement économique, ce soit centralisé, moi ça ne me choque pas. Que la Communauté de Communes, dans ses compétences de tourisme et de développement touristique dise que la base de canoë kayak l'intéresse parce que sur un projet global, qu'elle a besoin d'être propriétaire, moi ça ne me dérange pas.

A un moment donné, il faut aussi savoir séparer les choses, ne pas entrer en fait dans la suspicion et donc dans l'opposition systématique. Maintenant, on a quand même (alors vous dites on a fait un prêt d'1,6 million, la CAF est en baisse) , mais on a quand même fait des investissements assez importants, et puis des choses qui n'étaient pas prévues comme la reconnexion des eaux pluviales ou on a eu un montant de plus de 280 000€ à verser parce qu'il y a eu une problématique particulière, on a du faire des investissements importants parce que le matériel des agents était défectueux, tout ça en fait vous ne le notez pas, ce sont des dépenses obligatoires pour faire fonctionner une collectivité et des dépenses d'investissement ; alors c'est sûr que le ratio paraît moindre par rapport au montant total mais si on met bout à bout les investissements nécessaires qu'on a dû mettre en place, sans revenir (mais quand même on y revient systématiquement) sur le projet de redynamisation du centre-Bourg au début de notre mandat.

Donc, en fait, on a dû réadapter le mode de fonctionnement comme je l'ai dit tout à l'heure, on a dû se projeter sur six ans par rapport aux projets. Ces projets sont des investissements, sur des problématiques particulières, sur des techniciens en fait qui nous disaient que ça allait aller, on a dû aussi, en parallèle, dépenser pour des choses qui n'étaient pas prévues.

Vous l'avez vécu, faire des investissements d'achat de véhicules, de devoir payer des choses que l'on n'aurait pas dû payer, 180 000€ n'est pas une somme minime. On a dû aussi équiper tous les agents, par exemple en termes de sécurité, des choses qui n'existaient pas à l'époque, donc ces dépenses obligatoires, annuelles, qui arrivent parce qu'une réglementation change, et bien ça, ce sont des dépenses non prévues dans un mandat et vous le savez très bien Monsieur BONEF et Monsieur LEGRAND aussi en tant qu'ancien Maire, on a du jongler entre les projets d'origine par rapport à la redynamisation et je l'ai déjà dit ici en Conseil Municipal, on a été pris dans une spirale où en fait il y avait un attrait intéressant de développement, de notre problématique de redynamisation, on s'est inscrit, on a été en fait retenus, ça a quand même figé nos comptes, figé nos investissements, on a figé l'ensemble des projets, et en parallèle, en même temps, on a dû répondre à des obligations de fonctionnement et d'investissement annuels dans une collectivité telle que la nôtre ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Lorsque vous dites que les travaux, les investissements lourds arrivent en fin de mandat parce que l'on est justement en fin de mandat ; je pense que vous avez vous même une expérience de Maire, vous savez que pour les montages de dossiers, parfois c'est très très lourd, que le dossier de revitalisation centre-bourg qui commence dès notre élection et qui met un peu de temps, a quand même permis la réalisation de travaux conséquents, et avec du temps, le montage des dossiers, le passage parfois devant une commission ou les ABF, je pense notamment sur les entrées de ville, ce ne sont pas des petits dossiers, la rénovation, la réhabilitation de quatre logements rue de Sorigny pour un demi-million d'euros, c'était quand même un dossier assez lourd, si on veut avoir des subventions, pour le coup on a été accompagné par la Région et par le Département ;

une maison d'Assistants Maternelles créée, une crèche qui peut accueillir seize gamins, sur un mandat, ce n'est quand même pas neutre 200 000€ d'investissement, puis le dossier majeur sur les travaux des entrées de ville, je crois qu'on peut dire que c'est une réussite ; ce qui a été fait au niveau de l'entrée à l'Abbatiale, en bas de la rue de Noyon, et pour la rue André Audinot et Général Leclerc, vous savez les raisons pour lesquelles les travaux sont en stand-by, mais les crédits sont toujours prévus pour terminer ces travaux d'entrée de ville.

La phase 2, en effet, là , il faudra se remettre autour de la table puisque nous avons à un moment donné, et sur votre proposition d'ailleurs, commencer par la place de l'Hôtel de ville, mais ça ne va plus avoir lieu parce qu'il fallait d'abord des sondages, sondages qui ont eu lieu, le dernier rapport on l'attend encore sur les dix derniers sondages qui ont été faits sur la place de l'Hôtel de ville mais au regard des premières analyses , il n'y aurait pas de cavité qui nous interdirait de faire les travaux tels qu'ils avaient été imaginés dans un premier temps. Certes, ça met un petit peu de temps, mais ce ne sont pas des petits dossiers et si on veut pouvoir recueillir le maximum de subventions, pour le coup l'État, car celui-ci nous a bien accompagné, mais demain sûrement la Région, puisque dans le cadre des dispositifs spécifiques des revitalisations des centres-bourgs et le Département puisque celui-ci a retenu la ville de Ham parmi toutes les villes centre-bourg, ce sont encore des dossiers à monter et des investissements à venir. Certes, ça prend du temps mais ce n'est pas parce que c'est l'approche des élections, vous le savez très bien que certains dossiers sont très très longs à mener ».

Intervention de Monsieur BONEF :

« On ne va pas prolonger le débat mais avec un clin d'œil de chaque côté, non non non moi je ne ferme pas les yeux, je me méfie toujours de ce que j'ai en face et surtout ce que j'ai derrière donc je ne ferme jamais les yeux.

Premier clin d'œil à Antoine BRUCHET, tu as assisté sur tous les travaux d'imprévu, tu vas dans mon sens ? Puisque ces travaux-là ont été réalisés, donc eux auraient dû au contraire augmenter les taux de réalisation, donc ça veut dire que les autres travaux n'ont pas été faits ; 2ème clin d'œil à Monsieur le Maire, je prends note qu'on attend le dernier sondage de l'Hôtel

de ville mais six ans pour obtenir des résultats de sondage, ça me paraît quand même beaucoup ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« C'est un raccourci ».

Intervention de Monsieur BRUCHET :

« Clin d'œil, en fait le taux de réalisation est bas mais le montant total, en fait de base, et par rapport au montant des investissements, c'est normal qu'il soit bas car ce ne sont pas des montants à un million d'euros mais des montants à 200 000, 50 000, à 30 000, c'est normal que vous ayez un ratio bas parce que les montants sont moindres par rapport au montant total, avouez-le quand même ».

Intervention de Monsieur BONEF :

« Es-tu membre du canoë kayak Antoine ? Non, parce que j'admire ta façon de ramer ».

L'Assemblée, en application de l'article L 2121-14 DU Code Général des Collectivités Territoriales, procède à l'élection d'un président pour débattre et voter le Compte administratif.

Après l'exposé des chiffres, M. Antoine BRUCHET, élu président de séance, procède au vote du compte administratif 2019.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable émis par la commission des finances en date du 2 mars 2020,

Le Maire ayant quitté la séance (avec le pouvoir de vote de Madame MANSARD),

Après en avoir délibéré,

Pour : 19

Abstention : 6 (Mesdames FOUILLAT, VERGULDEZOONE, DELFOTRIE et Messieurs BONEF, MEHUYS, LEGRAND)

APPROUVE le compte administratif 2019 du BUDGET PRINCIPAL

9-DÉLIBÉRATION N° 28/20200304

BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019
 Considérant
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2018	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	1984 755,59 €		- 1056 222,08 €	732 002,00 € 199 284,00 €	- 532 718,00 €	395 815,51 €
FONCT	1149 079,53 €		236 502,15 €			1385 581,68 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	1385 581,68 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 385 581,68
Total affecté au c/ 1068 :	- €
A reprendre en ligne 001	928 533,51
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Pour : 23
 Abstention : 4

10- DÉLIBÉRATION N° 29/20200304 **TAUX D'IMPOSITION 2020**

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable émis par la commission des finances en date du 2 mars 2020,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Reconduit les taux d'imposition comme suit :

➤ Taxe d'habitation	20,38 %
➤ Taxe foncière sur les propriétés bâties	10,56 %
➤ Taxe foncière sur les propriétés non bâties	24,52 %
➤ Cotisation foncière des entreprises	13,18 %

11-DÉLIBÉRATION N° 30/20200304
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CCAS

Madame MOPTY indique que le Maire propose à l'Assemblée de verser une subvention d'un montant de 56 400€ au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Elle précise que cette somme est nécessaire pour équilibrer le budget primitif du CCAS.

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable émis par la commission des finances en date du 2 mars 2020,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention de 56 400€ au Centre Communal d'Action Sociale.

12- DÉLIBÉRATION N° 31/20200304
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame MOPTY indique que le Maire propose à l'assemblée de verser une subvention aux associations conformément au tableau ci-dessous.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020		
	BP 2019	BP 2020
Manifestations exceptionnelles	2 970	5 980
Les amis du château spectacle (Médiévale)	1 500	4000
Nun Chaku (Championnat d'Europe)	0	500
ASE Corrida pédestre	110	120
Comité de quartier centre-ville	120	120
Comité de quartier HAM Est	500	500
Comité de quartier Saint Sulpice Estouilly juin	500	500
Pêcheurs hamois prix du 14 juillet	120	120
Pétanque hamoises prix du 14 juillet	120	120
Manifestations culturelles, patriotiques, animations	25 340	23 330
T'CHOUT JAQUES	1 200	0
Atelier de Nath	1 000	0
A83 show	80	80
Les amis du château	80	80
Anciens combattants ACPG CATM	120	120
Anciens combattants UNC	120	120
USH cyclisme grand prix cycliste	1 500	1500
Jumelage	120	120
La clairière	120	120
La clique hamoise	80	0
Echecs	120	120

Lecture et culture	80	80
Les amis de l'orgue	120	120
La prévention routière	200	200
Les épines et le sable	20 000	20000
Sauvegarde des Hardines	120	390
Syndicats FO-CFTC-CGT	280	280
Associations scolaires, jeunesse, périscolaires	116 540	20 580
Ecole Notre-Dame forfait école maternelle	3 500	3500
HAM ANIM	94 400	0
USEP Jean Zay classe découverte (208 élèves) + 20 élèves des communes de Sancourt, Offoy et Douilly	9 120	7640
USEP Jules Verne classe découverte (119 élèves dont 12 ULIS)	4 760	5400
USEP Marie Curie classe découverte (79 élèves)	3 160	2520
USEP Victor Hugo classe découverte (40 élèves)	1 600	1520
Solidarités	5 800	5 800
Comité des œuvres sociales	5 700	5700
Amicale des donneurs de sang	100	100

Divers	1 110	910
Association Billard de Ham	50	50
Chez Vadrouilleux	120	120
Cyclo randonneur	100	100
La colombe hamoise	80	80
Scrabble	120	120
Full poker	80	80
Badinguette par USHam triathlon	120	120
Team Mendes	120	120
QI GONG	80	0
Les Diam's	120	0
Les Amis de l'Abbatiale	120	120
Nouvelles associations	0	120
Ham Airsoft Multicam		120
Autres (achat matériel)		1000
Club de canoé kayak		1000
TOTAL	151 760	57 720

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable émis par la commission des finances en date du 2 mars 2020,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention aux associations conformément aux propositions du Maire (tableau ci-dessus) pour un montant total de 57 720€.

Intervention de Monsieur BONEF :

« Puisqu'on évoque les associations Monsieur le Maire, je dois dire qu'on a été choqué, il y a peu de temps, d'apprendre la dissolution de l'Association HAM'ANIM et vous me permettez de l'évoquer ce soir. Je voudrais rappeler que cette Association fut créée en juin 2012, je m'en souviens très bien, vous aussi, suite aux désengagements de la Caisse d'Allocations Familiales de certaines activités du Centre Social. Cette association comportait en son sein des représentants de la ville de Ham, ce qui somme toute était normal, eu égard à l'engagement financier de cette dernière, puisque de mémoire, les premiers engagements financiers devaient tourner autour de 130 000 € et que la dernière année, c'est à dire l'an dernier, nous avons versé 94 400€ à HAM'ANIM. Nous n'avons, depuis 2014, jamais eu le moindre rapport sur l'évolution de cette association et d'un coup, d'un seul, on nous informe de sa disparition, de sa dissolution après coup.

A aucun moment, alors que je le rappelle, nous avons des délégués dans cette association, nous n'avons été en capacité d'être éclairés et de pouvoir analyser la situation de l'association que nous subventionnions le plus. Nous ne trouvons pas cela normal. Nous aurions au moins pu entendre en commission plénière (pas la dernière, celle où on nous l'a annoncé, c'était fait), mais une commission plénière avant, on aurait pu au moins entendre le Président Mathieu CODRON nous expliquer, surtout lorsque l'on sait que lors de sa dissolution, vous nous avez dit en commission plénière, qu'il y avait un déficit financier de 27 000€ qui devra de toute façon être comblé à un moment donné par l'argent de la Collectivité. J'ai regardé un petit peu les extraits de presse, compte tenu qu'on avait aucun élément, il faut bien se fier à nos amis journalistes et j'ai lu que lors de l'Assemblée Générale de HAM'ANIM qui s'est tenue en février 2018, le Président CODRON indiquait et là je cite les propos rapportés par la presse régionale : 2018 sera une année de transition, durant laquelle nous souhaitons avancer sur l'espace parentalité, l'espace animation jeunesse, et nos seniors". Jusque-là, très bien, on se dit tout va bien. Rien ne laissait pressentir une évolution vers la dissolution, alors pourquoi avoir masqué la situation financière de cette association, dont on peut comprendre certaines raisons, pourquoi ne pas l'avoir anticipé, pourquoi nos délégués au sein du Conseil d'administration ne nous ont-ils jamais alertés, nous attendons des explications publiques ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Monsieur BONEF, vous soulignez à juste titre que nous avons pu assister à une commission plénière, on a souhaité pouvoir l'aborder ensemble à cette commission, nous ne pouvions poser toutes les questions, toutes les interrogations que nous avions. Lorsque vous parlez que vous n'avez été destinataire d'aucun rapport, c'est aussi parce que vous n'en avez jamais demandé ; vous en avez demandé un dernièrement, mais vous savez pour les associations pour lesquelles on vote une subvention, même l'opposition, des rapports vous n'en n'avez jamais demandé. Si je reviens, comme vous dites sur l'assemblée générale de février 2018, il y avait déjà une première alerte qui avait été indiquée. Des solutions ont été recherchées pour éviter justement cette dissolution d'association, en l'occurrence l'abandon de certaines activités qui étaient déficitaires ; le recours à des animateurs sur un contrat qui était différent mais vous le savez et vous l'avez à juste titre évoqué. En juin 2012, lorsqu'avec la CAF, on négociait et vous négociez vous, en tant que Maire, et j'étais adjoint à l'éducation à l'époque ; vous négociez avec la CAF sur le transfert des activités et notamment sur les accueils de loisirs qui jusqu'ici étaient gérés par la ville à une association dont l'objet était l'accueil de loisirs. On négociait avec la CAF, on n'appréhendait pas certaines choses et vous l'avez dit justement la situation de l'association HAM'ANIM s'explique, il y a eu notamment un transfert de quatre agents, qui étaient des agents CAF, avec le statut CAF avec des taux horaires bien supérieurs à des animateurs lambda. J'ajoute d'ailleurs que sur ces quatre animateurs CAF, il y en a encore

trois puisqu'un animateur a pris sa retraite et là encore, on découvre que le statut CAF fait qu'un agent qui part en retraite a une prime. Ce n'est pas pour jeter la pierre, au départ sur la négociation qui a eu lieu avec la CAF, ces éléments là on ne les avait pas appréhendés. L'association HAM'ANIM a donc essayé de faire face, d'une part à des agents transférés par la CAF avec un taux horaire qui était important, et des activités qui ont été reprises, étaient des activités déficitaires. Des choses ont été mises en place, comme je le disais, on s'est séparé de certaines activités, le lieu d'accueil enfants/parents d'ailleurs, quand vous parliez d'une subvention de 130 000€ qui est devenue 94 000€, c'est en effet parce que le lieu accueil enfants/parents a été transféré à l'association de gestion du centre social et ça fonctionne plutôt bien. Maintenant, l'année 2019, puisqu'à une Assemblée générale, cela a été présenté, l'Assemblée générale est publique, vous pouviez y participer, où on présente les comptes qui se sont encore dégradés et pour le coup, il y a eu un réel défaut de conseil de la part du cabinet, qui a aucun moment n'alerte sur la situation financière de l'association, d'ailleurs ce cabinet conseil a été remercié, il a été très très bien payé ; et donc en effet, on s'est retrouvé, en assemblée générale à dissoudre (je suis d'ailleurs membre du Conseil d'Administration et quand l'association décide, en assemblée générale de se dissoudre, je ne suis pas le seul à prendre cette décision-là.

Moi, ce que je souligne quand même, ce qui a été évoqué lors de la commission plénière, ce qui est important, c'est aussi le service qui est proposé, et pour le coup on était face à une situation fin décembre, avec un accueil de loisirs qui n'a pas fonctionné pendant les vacances de Noël mais qui devait impérativement fonctionner à partir de février; et pour le coup, on a eu le couteau sous la gorge pour trouver une solution et celle-ci a été trouvée, comme vous le savez aujourd'hui l'accueil de loisirs est géré par l'association de gestion du centre social. Ce service est utilisé par les familles et du dernier rapport que j'ai eu sur les vacances de février, ça fonctionne très bien, il y a même une augmentation de fréquentation. Ce qu'avait perdu un peu à un moment donné l'association HAM'ANIM avec une baisse de fréquentation, c'était également à noter ».

Intervention de Monsieur BONEF :

« Vous m'avez dit que je n'avais pas demandé de rapport, je n'avais pas de raison de m'alarmer parce que quand je regardais la relation des associations dans la presse, tout allait bien. Donc, je n'avais aucune raison d'aller m'alarmer. Ça c'est un premier point.

Effectivement, lorsque l'on m'a rapporté qu'il y avait des difficultés, c'est à ce moment-là que j'ai demandé à avoir la situation financière de l'association et que vous me l'avez transmise, mais il était trop tard et quant à la commission plénière, oui elle a été organisée mais son but était de valider une situation de transition jusqu'au mois de juin, et de voir si après le mois de juin, il y avait des dispositions à prendre dès à présent pour envisager une gestion après juin ou pas. C'était le but de cette réunion, parce que la dissolution était déjà faite, elle était déjà acquise, donc réunir les gens une fois que c'est fait, je le redis, moi ce qui m'interpelle davantage, c'est le fait qu'à aucun moment, dans aucune commission on n'a évoqué cette situation de mauvaise santé financière de l'association. Et quand on a des délégués, le rôle des délégués, quel que soit la structure, c'est bien d'en rendre compte, si ce n'est en Conseil Municipal mais au moins dans les commissions parce qu'il ne faut pas oublier que quand quelqu'un a un délégué où que ce soit, dans une collectivité, dans une association ou autre, il représente l'ensemble du Conseil Municipal, il représente la ville, ça n'est pas sa position personnelle qu'il doit voter mais la position de la ville ».

13- DÉLIBÉRATION n° 32/20200304
TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} JANVIER 2020

Madame MOPTY expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet ou à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire de service afférente à ces emplois en fraction de temps complet exprimée en heures.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Sur proposition du Maire,
 Le Conseil Municipal,
 Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le tableau des emplois permanents de la collectivité, à compter du 1er janvier 2020, comme suit :

EMPLOIS	AUTORISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL	POURVUS	NON POURVUS
TOTAL	79	56	23
TITULAIRES TEMPS COMPLET	70	48	22
TITULAIRES TEMPS NON COMPLET	6	6	0
NON TITULAIRES	2	1	1
Emploi fonctionnel de directeur général des services	1	1	0
TITULAIRES TEMPS COMPLET	70	48	22
ATTACHE	1	1	0
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	1	1	0
REDACTEUR	2	1	1
ADJOINT ADM. PRINCIPAL 1ERE CLASSE	2	1	1
ADJOINT ADM. PRINCIPAL 2EME CLASSE	5	5	0
ADJOINT ADMINISTRATIF	7	2	5
ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	1	1	0
ANIMATEUR	1	0	1
ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL 2EME CLASSE	1	1	0
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	2	1	1
GARDIEN BRIGADIER	1	1	0
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	1	1	0
AGENT DE MAITRISE	2	1	1
ADJOINT TECHN. PRINCIPAL 1ERE CLASSE	7	6	1

ADJOINT TECHN. PRINCIPAL 2EME CLASSE	7	6	1
ADJOINT TECHNIQUE TEMPS COMPLET	23	15	8
ADJOINT D'ANIMATION	2	2	0
A.S.E.M. PRINCIPAL 1ERE CLASSE	2	2	0
A.S.E.M. PRINCIPAL 2EME CLASSE	2	0	2
TITULAIRES TEMPS NON COMPLET	6	6	0
ADJOINT TECHNIQUE 20h	1	1	0
ADJOINT TECHNIQUE 16h	1	1	0
ADJOINT TECHNIQUE 10h	1	1	0
ADJOINT TECHNIQUE 23h30	1	1	0
ADJOINT TECHN. PRINCIPAL 2EME CLASSE 24h	1	1	0
ADJOINT TECHNIQUE 31h	1	1	0
NON TITULAIRES	2	1	1
INGENIEUR CONTRACTUEL	1	1	0
ADJOINT TECHN. 2EME CLASSE	1	0	1

Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

14- DÉLIBÉRATION N° 33/20200304

CREATION D'UN BUDGET ANNEXE : Lotissement communal « Védrières »

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable émis par la commission des finances en date du 2 mars 2020,

DÉCIDE,

-de créer un budget de comptabilité M14 avec stock dénommé "budget annexe lotissement Védrières", sur les parcelles cadastrées AL 0129 d'une superficie de 449m² et AL 0169 d'une superficie de 2 501m² soit une contenance totale de 2 950 m², dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion du lotissement dont les parcelles sont destinées à la vente.

-de la cession des terrains concernés par cette opération de lotissement du budget principal vers le budget annexe.

-d'appliquer le régime de la TVA pour la vente des lots.

ACCEPTTE de solliciter le Comptable public pour obtenir l'immatriculation INSEE et la création du budget annexe « Lotissement Védrières ».

Pour : 26

Abstention : 1 (Madame FOUILLAT)

Intervention de Monsieur BONEF :

« Une remarque que j'ai faite en commission, le nom ne me paraît pas approprié parce que c'est la rue Jules VEDRINES, on sait où est-ce qu'elle est avec une numérotation qui est très précise, comme j'ai dit à moins d'être bourré, parce que vous m'avez dit elle est dans l'axe, ce morceau-là, certes il faut contourner le carré vert avec un avion posé dessus mais même si vous le contournez, il n'est pas dans l'axe, il est en décalage, donc je ne suis pas certain que

ça s'appelle vraiment la rue VEDRINES, ça c'est un premier point. Peut-être que, toujours en faisant un clin d'œil, on pourrait peut-être l'appeler lotissement de la réalisation (parce que apparemment il va se faire), mais lotissement VEDRINES ça va être sujet à des problématiques, ensuite, avec la poste pensez-y parce que c'est souvent après que l'on s'en aperçoit, ça va pas être simple, les livreurs, les livraisons c'est pas simple non plus, alors j'indique par ailleurs qu'à titre personnel, je vote pour ce lotissement mais que ma mandataire, à savoir Angélique FOUILLAT, m'a demandé de s'abstenir sur ce dossier ».

Intervention de Monsieur BRUCHET :

« Je voudrais juste souligner quand même que dans le cadre de l'accession à la propriété, je suis content aujourd'hui de voter ce budget annexe parce que l'on a un réel besoin sur notre territoire, sur notre ville, de terrains constructibles, et donc on a saisi l'opportunité d'avoir des parcelles, on a d'autres contacts mais là voilà c'est la première pierre afin de redorer, d'agrandir notre population par le biais de terrains comme celui-ci ».

Intervention de Monsieur BONEF :

« Si tu m'aimes, je t'aime aussi Antoine, mais là tu apportes de l'eau à mon moulin, je suis désolé de te reprendre mais pourquoi avez-vous attendu, six ans pour avoir les premiers terrains qui vont être viabilisés, moi je vous rappelle quand même que l'une des bagarres de mes derniers mandats, et croyez bien que cela n'a pas été simple, ç'était de libérer des terrains au plan d'occupation des sols (PLU), que ces terrains avaient enfin réussi à être libérés et qu'il y avait une possibilité durant ce mandat, d'aller les chercher. Il y a un terrain à la plaine Saint Martin qui appartient à PECHINEY, je l'ai dit, je l'ai souligné à plusieurs reprises ; j'avais commencé les contacts, tous étaient d'accord au niveau local à l'époque. De mémoire, PECHINEY à l'époque était rue Franklin ROOSEVELT à PARIS me semble-t-il de mémoire, qu'en avez-vous fait ? J'avais commencé à prendre des contacts, sur Saint-Sulpice sur la parcelle, non mais parce qu'attendez, pour prendre ces contacts-là, il fallait avant que les terrains soient urbanisables, sinon ça ne servait à rien, il y avait un ordre à avoir. L'urbanisme ça passe avant tout. Des contacts avaient été pris, pour le terrain qui est situé entre la cité des Foyers, et la route de Saint-Quentin qui est facilement viabilisable. J'espère que ce n'est pas là que vous envisagez l'extension du cimetière, je pense qu'il faut l'étendre plus vers le nord mais ce terrain-là, y a des réseaux qui passent de chaque côté. Bon très bien, quatre parcelles que vous nous annoncez au titre de l'année 2020 ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« D'abord les parcelles que tu évoques à la sortie, sur la route de Saint-Quentin, on a aussi rencontré les propriétaires, trois frères. Le souci est de se mettre d'accord sur le montant au mètre carré, ils sont un petit peu gourmands aujourd'hui et ce n'est pas là que l'on agrandira le cimetière puisqu'un espace est réservé pour celui-ci avant le cimetière. On a aussi d'autres contacts à côté de la salle JEAN DUFEUX, sur un terrain qui est propice à faire de l'aménagement, faire des parcelles. Il y avait des projets à un moment avec PVI qui devaient se construire, donc ça a mis un petit peu de temps, puis on a rencontré à nouveau le propriétaire, on travaille sur le sujet. Pourquoi les parcelles, elles étaient en vente par l'OPSOM, on a fait valoir nos droits de préemption sur le terrain sur lequel on veut réaliser la résidence, le lotissement VEDRINES. Il a donc d'abord fallu une vente, et l'OPSOM en l'occurrence a vendu ce terrain-là, ce n'est pas le seul terrain qu'on a acheté. On a aussi acheté la friche WATTELIER. Pour le coup, la friche WATTELIER, on avait un très beau projet avec une résidence de 21 appartements de plain-pied. Mais l'Ecole du Diable, l'école des filles, ça a fait fuir notamment des bailleurs sociaux puisque vous le savez la SIP était sur cette école des filles, et parallèlement, on a travaillé sur la friche WATTELIER avec d'autres bailleurs mais cette affaire a fait fuir de potentiels investisseurs, que ce soit des bailleurs sociaux voire d'autres investisseurs et pour le coup, la friche WATTELIER ça fait plus de trois ans qu'on en est propriétaire et si vous me trouvez un investisseur qui est prêt sur un projet qui a été évalué à près de trois millions d'euros de réalisation, moi je suis preneur, mais je peux vous dire que

les investisseurs aujourd'hui, quand on leur dit que notre territoire est en déclin, que ce n'est pas ici qu'il faut investir, c'est très compliqué » de les attirer. Quand on envoie ce signal là sur un territoire où il y a des associations qui bougent, on dit qu'on est en déclin, où des petites entreprises veulent venir s'installer mais on leur dit qu'on est déclin, je peux vous dire que c'est très compliqué après de convaincre un investisseur ».

Intervention de Monsieur BRUCHET :

« Je voulais vous dire Monsieur BONEF que j'étais d'une nature optimiste, donc un terrain deux terrains, trois terrains, quatre terrains, ce sont des nouveaux propriétaires, ce sont des nouvelles familles, c'est de la dépense dans la Collectivité, dans les commerces, moi je suis très optimiste ; maintenant une fois qu'on a posé ça il faut se dire, depuis le début de ce Conseil vous avez l'air de dire que nous n'avons rien fait. Je voudrais juste vous rappeler qu'en fait, il y a une organisation, on travaille par étape vous voyez même si vous me dites le contraire, on a déjà commencé à regarder ce qu'on avait aujourd'hui, en termes d'immeubles, en termes de logements communaux, et avant d'aller chercher à construire, et bien il faut rénover, pour pouvoir faire venir de nouvelles familles, aujourd'hui sur notre mandat, tous les logements communaux sont occupés. On a fait des travaux, vous voyez donc on a commencé par cela ensuite, dans le cadre de la revitalisation, Monsieur le Maire l'a rappelé, on avait un très beau projet de redynamisation de centre-bourg, comment ? En faisant venir des familles dans des logements adaptés à la place de la maison du Diable, moi je préfère la maison des filles, l'école des filles que l'école du Diable. Et là en fait, vous avez une association qui s'est créée ; moi j'aimerais bien que cette association aujourd'hui Monsieur DUCAMPS ou Monsieur SIROT puissent venir nous dire qu'est-ce qu'il en est et où on en est dans ce projet parce que quand vous croisez les gens dans la rue, ils vous disent mais où sont nos logements ? Et comme l'a dit Monsieur le Maire et bien c'est une très mauvaise image pour les bailleurs sociaux, et je pense que vous même, quand vous étiez Maire, vous auriez aimé avoir des projets tel que celui-ci. Un million d'euros pour investir dans la ville, pour des logements je pense que ce n'est pas négligeable. Donc, on a travaillé les logements communaux, on les a réhabilités, on a fait les travaux nécessaires pour que les gens puissent venir, on a travaillé en parallèle les possibilités de trouver des terrains constructibles, mais c'est bien de dire, on était sur la piste de ..., on a réfléchi... , mais après vous l'avez dit tout à l'heure, il faut acheter des terrains. Moi je me rappelle Monsieur BONEF, j'étais conseiller municipal, avec vous, et je vous ai dit il nous manque des terrains, il faudrait viabiliser des terrains, vous m'avez dit mais Antoine, ça coûte cher de viabiliser, vous m'avez dit et je m'en rappellerai, à HOMBLEUX ceux qui ont fait construire et bien en fait aujourd'hui c'est compliqué. En fait, raison gardée dans nos projets, je suis content et je le réitère d'avoir quatre terrains à proposer à des nouvelles familles ».

Intervention de Monsieur BONEF :

« Moi aussi je suis content mais je déplore simplement que ça ne soit pas un peu plus tôt parce que la problématique de l'habitat est beaucoup plus complexe que ce que tu viens de dire ; on ne commence pas par de la réhabilitation, et puis après on verra l'accession à la propriété, non c'est globalement, c'est bien de vouloir ramener de la population, mais n'oublions pas que dans le même temps, combien de familles ont quitté HAM pour aller sur EPPEVILLE. Demandez un petit peu aux spécialistes de l'immobilier, les notaires, les agents immobiliers, ils vous le diront ; ils sont partis dans les villages alentours parce que sur HAM, ils ne pouvaient pas bâtir. Ceux-là, on ne les récupérera jamais parce qu'ils sont allés faire bâtir

ailleurs. Deuxième point, quand tu me dis vous auriez été content d'avoir de tels investisseurs, mais je n'ai pas attendu, moi j'en avais des investisseurs. J'entends que l'on se plaint de l'école du diable, plus personne ne parle d'un immeuble dans la rue de NOYON, qui était prévu, trente-quatre logements, qui auraient ramené, on compte deux à trois personnes par logement, de nouveaux consommateurs en centre-ville là aussi c'était une spirale aussi vertueuse, là curieusement plus personne n'en parle pourtant les riverains qui se sont plaints à l'époque ont été déboutés, oui, ont été déboutés dans toutes leurs actions, toutes, donc ne venez pas vous plaindre, on les avait les investisseurs, je vais vous donner la raison, écoutez-moi, je ne mens pas. Le fait que vous soyez allé au Tribunal Administratif vis-à-vis de cet investissement a fait qu'entre temps, les normes de la RT ont évolué, et qu'effectivement, l'équilibre financier n'était plus le même ; c'est la raison ».

Intervention de Madame GOUBET :

« Non, car on nous a même demandé d'investir dans le magasin, vous pensez bien qu'on allait y aller. Il ne manquait pas d'humour et ne manquait pas de ténacité ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Moi, je vous propose de parler de l'avenir ».

Intervention de Monsieur LEGRAND :

« Je vais juste vous inviter, ça fait deux trois fois que vous venez sur le terrain, à aller vérifier la définition du mot DECLIN ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« On en reparlera ».

15- DÉLIBÉRATION N° 34/20200304

BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le budget primitif 2020 du budget principal s'établit comme suit :

- en dépenses et recettes de fonctionnement à 5 402 936€
- en dépenses et recettes d'investissement à 2 408 574€

Intervention de Monsieur BONEF :

« On va éclairer notre vote, bien sûr, ce budget sera légal puisqu'il aura été adopté par le Conseil Municipal, légal il le sera. J'estime pour ma part, qu'il sera moralement inacceptable et ce pour deux raisons :

La première : je crois que personne n'est dupe, c'est un budget d'affichage, un budget présenté par un homme et une équipe qui sont en campagne électorale, qui à dix jours des élections cherchent à créer un coup à travers cette présentation d'un budget où l'on retrouve des tas d'annonces qui ont été faites depuis longtemps, et qui subitement d'un coup de baguette magique vont maintenant se réaliser. On a évoqué en début de ce Conseil Municipal, les taux de réalisation même si ça s'est amélioré, et nous l'avons dit en 2019, permettez-moi quand même de douter de la réalisation de tout ce qui est prévu.

La deuxième raison : qui me pousse à dire que c'est moralement inacceptable, c'est je le redis, ce budget voté à dix jours de l'élection, pour moi c'est une véritable atteinte à la démocratie. Je le dis tel quel, ces mots sont forts mais c'est quand même bien la réalité. Je pense que vous auriez pu, et je crois que nous l'avons dit, (c'est Eric LEGRAND qui s'est exprimé lors du DOB, je le rejoins parfaitement), vous auriez pu vous limiter à inscrire les restes à réaliser, les opérations lancées sans inscrire plus d'1 600 000 € de crédits nouveaux. Non, ce n'est pas

normal, ce n'est pas respectueux du choix que vont faire nos concitoyens dans dix jours. Certes, il y aurait moins eu d'affichage politique, mais je peux vous dire que malgré tout, vous vous seriez grandis par rapport à vos électeurs à dire : "voilà j'inscris que les sommes qui sont effectivement des programmes lancés et je laisse dans une réserve, les sommes supplémentaires pour que les nouveaux élus vous, ou d'autres fassent leur choix secondairement". J'ai noté d'ailleurs, que même en section de fonctionnement, si on regarde les dépenses imprévues, en 2019 elles étaient à hauteur de 200 000 €, en 2020 à 54 000€ ; même là vous n'avez pas laissé une marge de manœuvre dans les dépenses de fonctionnement, donc, effectivement, ça n'est pas respectueux de la démocratie. Moi, en ce qui me concerne, ce vote je n'y prendrai pas part, je vous laisserai le voter, c'est vous qui serez responsable de ce vote vis-à-vis des électeurs qui s'exprimeront dans dix jours, vous en assurerez la responsabilité, moi je refuse de la prendre sur mon dos ».

Intervention de Monsieur LEGRAND :

« Effectivement, j'étais intervenu il y a dix jours lors du DOB, pour dire ce que vient de répéter Marc BONEF à savoir, à dix jours d'une élection municipale, je ne souhaitais pas que soit porté à ce budget des investissements nouveaux et que j'espérais bien que vous en preniez compte, vous ne l'avez pas fait, ce n'est pour moi, ni élégant, ni respectueux et comme je l'avais dit il y a quinze jours , je ne prendrai pas part au vote à ce budget 2020 ».

Intervention de Madame DUVAL :

« J'aimerais que l'on me démontre où il y a un manque de respect pour une équipe de se dire qu'il va y avoir peut-être des projets à monter. De toute façon, si c'est vous qui gagnez les élections Monsieur LEGRAND, vous allez le revoter ce budget, vous allez faire des lignes au budget que vous avez prévu sur vos projets, je ne vois pas où est le manque de respect. Vous le prenez sûrement pour vous j'imagine, mais pour la population, je ne vois pas où est le manque de respect, d'envisager, de faire une continuité dans les services et dans les projets déjà mis en place ».

Intervention de Monsieur LEGRAND :

« On en remet pas du tout, ce n'est pas le problème, la continuité des services évidemment, ce que l'on souhaitait c'est qu'il n'y ait pas de nouveaux investissements portés à ce budget et qu'on laisse une marge de manœuvre aux nouveaux élus qui vont arriver. De toute façon, quel que soit la composition du Conseil, plus de la moitié seront nouveaux, donc leur laisser une marge de manœuvre et c'est ça qui est inélégant et irrespectueux. La continuité des services, évidemment que l'on doit l'assumer ».

Intervention de Madame DELEFORTRIE :

« Partout ailleurs, les budgets sont arrêtés en décembre, par respect justement. Il n'y a qu'à HAM qu'on vote un budget différemment ».

Intervention de Monsieur LEGRAND :

« Et puis pardon, mais je ne me vois pas voter un budget ce soir, l'adopter, et en voter un autre dans quinze jours, ce n'est pas sérieux ».

Intervention de Madame MOPTY :

« Je rappelle quand même qu'un budget primitif est un budget prévisionnel, on prévoit, ce n'est pas réalisé, que si éventuellement celui qui sera élu veut changer quoi que ce soit, ce qui existe, c'est une décision modificative, c'est une délibération tout simplement, donc il y a possibilité de changer ».

Intervention de Monsieur BONEF :

« On est bien d'accord, c'est ce que je vous ai dit, c'est que ce budget de toute façon sera légalement valable, techniquement, il est valable mais n'est moralement pas acceptable ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Je voudrais revenir sur vos propos Monsieur BONEF, "illégal et inacceptable", j'aurais envie de dire qu'on ne va pas s'arrêter de travailler parce qu'on est à l'approche des élections, il y a en effet des programmes qui sont lancés, mais je peux aussi vous dire qu'il y a des projets pour lesquels on travaille depuis un ou deux ans et qui viennent à leur terme aujourd'hui. Ces projets-là, on vous les propose dans le cadre du budget 2020. Ce budget primitif est d'abord le fruit d'un travail collectif, de concertation à l'occasion de différentes réunions de commissions thématiques, qui se sont tenues depuis le DOB du 19 février.

Vous avez eu, durant les différentes réunions, l'occasion de vous exprimer pour ceux qui étaient présents, de proposer, de valider les propositions de la majorité, nous avons été amenés à étudier et à prendre en compte les propositions de l'opposition lorsqu'il y en avait. La commission de finances qui s'est tenue avant hier a, quant à elle, permis de répondre aux dernières questions, ce soir nous arrivons au terme d'une concertation dont la finalité est l'adhésion d'un plus grand nombre d'entre nous du budget 2020 ; je vous invite mes chers collègues à nous rejoindre malgré nos différences de points de vue parfois, dans l'intérêt commun, dans l'intérêt des hamois et des hamoises qui attendent de nous des mesures et des actions concrètes au service des habitants.

Chers collègues, comme vous avez pu le constater lors de la présentation par Laurence MOPTY, le budget que l'on propose ce soir est un budget ambitieux, qui trace des perspectives vers l'avenir, un budget ambitieux à la fois en fonctionnement mais aussi en investissement ; un budget dans la continuité de ce qui a été déjà entrepris, un budget équilibré en fonctionnement d'un montant de 5 402 936€ qui, comme nous venons de délibérer ne prévoit pas d'augmentation du taux d'imposition cette année encore, et depuis 2014 comme nous nous y étions engagés et ce malgré les baisses constantes des dotations de l'Etat qui, cumulées depuis 2014 s'élèvent à 1 200 000€ ; la section de fonctionnement est non seulement équilibrée, ce qui est obligatoire pour une Collectivité, et permet un virement à la section d'investissement de 377 023€.

Aussi mes chers collègues, au-delà de ce que vous avez pu retrouver dans les différents documents de travail, je souhaite attirer votre attention sur des points particuliers du budget de fonctionnement, des raisons pour voter pour ce budget :

-une enveloppe permettant le financement de dix permis citoyen et de lutter contre les problèmes de mobilité,

-57 720€ de subventions aux associations, qui avec leurs bénévoles œuvrent au quotidien pour animer notre ville avec une subvention exceptionnelle de 4 000€ à l'association Les Amis du Château pour la médiévale et 500€ pour le club de NUNCHAKU pour l'organisation des championnats d'Europe à HAM,

-un budget de 46 410€ dédié à la programmation culturelle en hausse,

-un budget de 23 000€ pour assurer le fleurissement du boulevard de la République, ainsi que le mobilier,

-73 200€ pour l'entretien de nos bâtiments dont la rénovation complète de la salle JEAN MOULIN,

-73 000€ pour la rénovation de voirie.

Alors, mes chers collègues, êtes-vous prêts à voter pour ce budget ? Un budget qui maintient et développe les services en direction de la population.

Concernant le budget d'investissement, il s'élève à 2 408 574€, de la même façon, je souhaite attirer votre attention sur des points particuliers :

-un soutien aux particuliers à travers l'OPAH pour la rénovation de leurs logements pour un montant de 13 815€,

-un soutien en direction des commerçants à travers le FISAC avec une enveloppe de 10 000€,

-une enveloppe de 22 000€ pour la rénovation du monument de 1870,
-51 000€ pour l'acquisition de mini-bus afin de mettre en place un transport à la demande et répondre ainsi aux problèmes de mobilité,
-25 000€ ce sont aussi les crédits proposés pour sécuriser les établissements scolaires JULES VERNE et MARIE CURIE,
-156 360 € pour l'extension du cimetière de HAM,
-une enveloppe de 184 241€ pour agrandir l'espace LUCIANI et créer aussi un point de chauffe permettant aux associations de proposer de nouvelles activités suite à la fermeture définitive du centre Saint-Martin,
-42 109€ pour la rénovation du logement rue de Sorigny, occupé précédemment par le SIVU,
-la poursuite de la rénovation de l'éclairage public pour un montant de 104 505 €
Et, dans le cadre de la revitalisation du centre-bourg, le budget 2020 prévoit des investissements à savoir :
-140 000€ pour l'acquisition et la démolition du 17 rue André DELORME,
-10 200€ pour l'acquisition de la maison VNF boulevard de la Liberté,
-225 000€ pour l'acquisition de l'îlot rue de la Paix,
-des crédits pour la poursuite de l'aménagement des espaces publics dont l'entrée André AUDINOT et Général LECLERC pour un montant de 458 141€, à noter qu'il est prévu une enveloppe de 50 000€ pour traiter l'affaissement de la rue du Général LECLERC.
Alors, mes chers collègues, êtes-vous prêts à voter pour ce budget ?
Un budget d'investissement qui permet d'embellir notre ville, de la rendre attrayante, attractive et dynamique. Voilà mes chers collègues, les éléments que je souhaitais évoquer avec vous avant de procéder au vote ».

Intervention de Monsieur BONEF :

« Vous avez bien notre position, au niveau de mon groupe, pour notre part, on ne prendra pas part au vote, et il faut être très clair ça ne veut pas dire que nous sommes pour ou contre tel ou tel projet, nous sommes simplement pour le respect des électeurs pour la démocratie, et quand je vous entends vous me donnez raison a posteriori, et vous donnez de l'écho à mes propos de tout à l'heure, c'est qu'effectivement, on est bien dans un budget d'affichage de campagne électorale. Vos propos ne font aucun doute là-dessus ».

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé des chiffres du budget primitif 2020 relatif au budget principal,

Vu l'avis favorable émis par la commission des finances en date du 2 mars 2020,

Après en avoir délibéré,

Approuve le budget primitif 2020 relatif au BUDGET PRINCIPAL.

Le budget primitif 2020 a été voté par chapitre en fonctionnement comme en investissement.

Pour : 21

Ne prennent pas part au vote : 6 (Mesdames FOUILLAT, VERGULDEZOONE, DELFOTRIE et Messieurs BONEF, MEHUYS, LEGRAND)

16- DÉLIBÉRATION N° 35/20200304

Demande de subvention à l'ANAH pour le poste du chargé de projet :

Animation et suivi du programme opérationnel « OPAH » sur l'ensemble de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme et du projet de revitalisation du centre-bourg

Madame MOPTY rappelle à l'assemblée que la ville de Ham et la Communauté de Communes de l'Est de la Somme ont été retenues lors de l'appel à manifestation d'intérêt pour la réhabilitation des centre-bourgs lancé en juillet 2014. La convention de revitalisation de centre-bourg a été signée le 26 octobre 2016 pour une durée de 6 ans.

Un chef de projet revitalisation de centre-bourg a été recruté. Ce poste a été subventionné durant 3 années par le FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) et la convention s'est achevée le 30 juin 2019.

L'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) a proposé de soutenir les collectivités lauréates de l'AMI centre-bourg afin que les projets de revitalisation puissent aboutir au terme des conventions en proposant de financer les postes d'ingénierie dédiés à cette mission pour 3 années supplémentaires selon les modalités suivantes :

Le taux de subvention est de 50 % dans la limite d'un plafond de dépenses subventionnables de 80 000€ par an. Les dépenses annuelles prises en compte au titre de la subvention correspondent au salaire net du chef de projet auquel s'ajoutent les cotisations salariales et patronales. Les frais de fonctionnement ne rentrent pas dans l'assiette de dépenses subventionnables.

Suite au départ du chef de projet revitalisation de centre-bourg, le recrutement d'un agent a été effectué par la Ville de Ham dans le cadre d'une mutation pour remplir cette mission.

Les missions de la personne recrutée seront les suivantes :

- 50% : tâches administratives pour la ville de Ham
- 50% : animation et suivi du programme opérationnel « OPAH » sur l'ensemble de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme et du projet de revitalisation du centre-bourg répartis de la façon suivante :
 - o 25% pour la ville de Ham
 - o 25% pour la Communauté de Communes de l'Est de la Somme

Il est proposé d'autoriser le Maire à solliciter l'ANAH pour un soutien financier afin de couvrir la durée de la convention de revitalisation qui s'achèvera en octobre 2022. Ce soutien portera sur les 50% du temps de l'agent consacrés à l'animation et au suivi du programme opérationnel « OPAH » sur l'ensemble de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme et du projet de revitalisation du centre-bourg. La Ville de Ham percevra l'aide de l'ANAH et sollicitera régulièrement la Communauté de Communes de l'Est de la Somme, pièces justificatives à l'appui, pour le remboursement des 12,5% restant à sa charge (25% du temps de l'agent financé à 50% par l'ANAH).

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable émis par la commission des finances en date du 2 mars 2020,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité, décide

De solliciter l'aide de l'ANAH pour le poste de chargé de mission de revitalisation du centre-bourg qui représente 50% d'un poste à temps complet.

17- DÉLIBÉRATION N° 36/20200304

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT

Opération « Ravalement des façades »

Attribution de subvention aux particuliers participants

Madame MOPTY rappelle à l'assemblée que, dans le cadre de la mise en place de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), la ville de Ham a décidé de mettre en place une aide spécifique afin d'inciter les propriétaires d'immeubles anciens à ravalement et à mettre en valeur des façades situées sur des axes stratégiques de la commune.

Obligatoires au moins une fois tous les dix ans, aux termes de l'article L132.1 du code de la construction et de l'habitation, les travaux de ravalement de façades consistent, d'une part à la remise en état de propreté des murs extérieurs des immeubles et des accessoires apparents des façades (feronneries, boiseries, huisseries, persiennes, fenêtres), d'autre part à la réfection des gouttières et des souches de cheminées.

Le périmètre concerné est le Boulevard du Général de Gaulle et la rue Salvador Allende.

Vu la convention de revitalisation du centre-bourg valant OPAH signée le 26 octobre 2016 avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat,

Vu l'avenant n°1 de la convention de revitalisation du centre-bourg signé le 26 décembre 2017,

Vu le règlement de l'opération « Ravalement des façades »,

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une aide à un particulier s'engageant dans un programme de ravalement de façades comme suit :

NOM	Adresse	Montant des travaux (HT)	Subvention accordée
SCI MO KONTAN TWA représentée par M. Jacky ALEXANDRE	81 bd du Général de Gaulle	2 270,00€	567,50€

Vu l'avis favorable émis par le bureau municipal dans sa réunion du 03 mars 2020,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, décide

D'accorder à M. Jacky ALEXANDRE représentant la SCI MO KONTAN TWA une aide de 567,50€ pour des travaux (remplacement d'une porte de garage et d'une porte d'entrée) au 81 boulevard du Général de Gaulle

Intervention de Monsieur BONEF :

« La remarque que j'ai faite en commission budget, c'est dommage, c'est la règle, on est en train actuellement de financer des rénovations de garage, c'est quand même un peu triste, de voir ça. Vous me direz des garages ça participe à l'environnement mais c'est dommage qu'il n'y ait pas d'autres propriétaires plus ambitieux, que ça apporte vraiment quelque chose à ce boulevard qui effectivement est assez triste ».

~~~~~

Intervention de Madame HAMDANE :

« Je voulais juste porter à votre connaissance pour l'élection qui a lieu dimanche 15 mars 2020, deux listes ont été déposées, la liste FIERS D'ETRE HAMOIS avec en tête de liste Monsieur Grégory LABILLE, et la liste HAM ENSEMBLE avec en tête de liste Monsieur Éric LEGRAND.

Avec deux listes, un seul tour est envisagé, sauf en cas d'égalité parfaite, si nous avons une égalité parfaite, un second tour est organisé et si à nouveau, nous avons une égalité parfaite au second tour, il y a une prime au plus âgé des deux candidats. Pour le Conseil Municipal, 27 sièges sont à pourvoir, pour le Conseil Communautaire, 11 sièges sont à pourvoir, au niveau de l'installation des nouveaux élus, elle a lieu obligatoirement entre le vendredi 20 et le dimanche 22 mars.

Ce que les services vous proposent, c'est d'organiser l'installation des élus le vendredi 20 mars à 18h30, ça n'est qu'une proposition, la date n'est pas figée s'il y a un changement après, il

n'y a pas de soucis.

Le Maire et les Adjointes actuels restent en fonction et gèrent les affaires courantes jusqu'à l'ouverture de la séance du 20 mars, les indemnités sont versées jusqu'à cette date pour le Maire et ses Adjointes, le Maire sortant devra convoquer le Conseil Municipal pour le 20 mars, constituer l'ordre du jour (essentiellement l'élection du Maire et ses Adjointes), faire l'appel des conseillers municipaux nouvellement élus, les déclarer installés dans leurs nouvelles fonctions et ensuite donner la présidence au doyen d'âge.

En ce qui concerne les pouvoirs des conseillers municipaux sortant, ils prennent fin le 15 mars 2020, les indemnités sont versées jusqu'à cette date. Le mandat des nouveaux conseillers municipaux commence dès la proclamation de leur élection par le président du bureau de vote le 15 mars 2020, si bien évidemment il n'y a qu'un seul tour ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Mes chers collègues, au terme de ce Conseil Municipal, et au terme de ce mandat, je tiens à vous remercier. Je remercie celles et ceux qui m'ont accompagné durant ce mandat de six ans. Un mandat à la fois long et court ; long au regard de ce que nous avons accompli ensemble et court au regard de ce qui est en cours, de ce qu'il y a encore à faire. Je remercie celles et ceux qui se sont engagés parfois depuis plus de trente ans au service de la population et au détriment de leur vie de famille. Je remercie pour leur engagement celles et ceux qui ont fait le choix de ne pas se représenter et je félicite les hamois et les hamois candidates aux prochaines élections municipales.

Mes chers collègues, je souhaite profiter aussi de l'occasion qui m'est donnée pour remercier l'ensemble des agents de notre Collectivité pour leur réaction au quotidien, pour assurer ainsi le bon fonctionnement des services et assurer un service de qualité en direction de la population hamoise. Le DOB, et les réunions de commission qui ont suivi ont été aussi l'occasion de travailler en étroite collaboration élus et agents. Je remercie les responsables de service et demande à Madame HAMDANE de transmettre ces remerciements auprès de nos agents. Puisque j'évoque le personnel, je me dois de saluer votre travail Madame HAMDANE, Directrice Générale des Services. Un maire a besoin d'une collaboratrice sur qui il peut compter, une personne de confiance, avec qui il peut travailler sereinement, cela est le cas depuis votre recrutement au sein de cette Collectivité, vous avez su très vite imposer vos idées, notamment dans le management des équipes, vous avez su répondre à une commande du Maire et de Laurence MOPTY, Adjointe aux relations avec le personnel, de faire en sorte que nos agents puissent travailler dans de bonnes conditions. Vous avez su vous entourer de collaborateurs de qualité et faire en sorte que nos agents puissent donner le meilleur d'eux-mêmes, vous avez développé au sein de cette Collectivité, des valeurs humaines qui me sont chères, à savoir la bienveillance, le respect de l'autre, cela passe par l'écoute et le dialogue. Vous êtes une main de fer dans un gant de velours. Vous avez mis en place des procédures, des organisations, qui font que la Collectivité est sur de bons rails et que, malgré les nombreux dossiers sur le feu, actuellement ça tourne et ça tournera encore demain. Vous avez su remplacer de façon temporaire le départ du chargé de mission revitalisation centre-bourg et assuré le suivi des dossiers en cours avant un prochain recrutement qui devrait se faire courant avril avec le retour d'un agent qui connaît bien notre Collectivité pour y avoir déjà travaillé. Vous avez su aussi faire des réunions de bureau municipal, des temps de travail de qualité durant lesquels les élus ont toutes les informations pour aider à la décision. Ils vous sont reconnaissants pour le travail accompli, apprécient votre bonne humeur et votre sourire. Alors pour tout cela Madame HAMDANE, au nom du Conseil Municipal, je vous dis merci.

Monsieur BONEF, cher Marc, je ne pouvais pas conclure ce dernier Conseil Municipal du mandat sans une attention toute particulière pour toi, d'autant que tu as récemment fait savoir publiquement ton intention de ne faire partie d'aucune liste pour les élections de 2020, tu es né le 27 mars 1955 à ROUBAIX, dans le Nord, un tchi comme moi né à TOURCOING. Tu es

médecin généraliste de profession, et tu te présentes pour la première fois aux élections municipales en mars 1989, la liste que tu conduis remporte les élections au deuxième tour avec plus de 56 % des voix. Réélu Maire dès le premier tour en 1995 face à deux listes. On a des points communs. En 2001, à ta demande, je rejoins ton équipe et nous sommes élus puis réélus en 2008, délégué au district de HAM dès 1989, tu en prendras la présidence en 1995 district qui deviendra fin 2001, la Communauté de Communes du Pays Hamois. Tu occuperas d'ailleurs la fonction de Président de la Communauté de Communes du pays Hamois jusqu'en avril 2014, date à laquelle tu en deviendras Vice-Président, en charge notamment des finances. Tu auras également occupé la fonction de Vice-Président du SIVOM de la région de HAM, de 1989 à sa dissolution en décembre 2007 ainsi que de nombreuses autres fonctions dépendant de la fonction de Maire. Tu as également été, dès 2010, Conseiller Régional de Picardie et enfin suite aux élections de mars 2014, tu es Conseiller Municipal où tu es membre des commissions budget et temps libre. Ton parcours ne doit rien au hasard, mais tout simplement à tes compétences, à ton pragmatisme, ta présence, ton dévouement. Tout au long de ces années, tu as fait le choix et fais même encore le choix pour quelques jours d'œuvrer pour notre commune, de travailler pour le bien commun, souvent au détriment de ta vie personnelle et familiale. J'en profite donc pour avoir une pensée particulière et sincère pour les membres de ta famille et ton entourage sans qui tout ce que tu as fait n'aurait pas été possible ; et n'en doute pas, tu as marqué la commune notamment par tes nombreuses initiatives et réalisations qui ont permis de rénover, d'améliorer HAM. D'abord, ton adjoint à l'éducation pendant 12 ans, puis Maire depuis 2014, je mesure les sacrifices et je salue ton parcours, ton engagement au service des HAMOIS. Le 3 juillet 2015, j'ai eu le plaisir de te remettre la médaille de la ville de HAM en présence du Sous-Préfet, afin de te remercier ainsi que Clara, Pierre-Jean, Jean-Marc, et Philippe et vous mettre en lumière pour votre engagement. Nous, élus, devons agir pour le bien commun sans rien attendre en retour, juste la satisfaction d'avoir contribué à l'amélioration du quotidien de nos concitoyens. Nous faisons parfois l'objet de critiques, cela peut parfois nous affecter, voire atteindre nos proches. Aussi, je terminerai mon propos par une citation de Jean CLARETI : « Tout homme qui dirige, qui fait quelque chose a contre lui ceux qui voudraient faire la même chose, ceux qui font précisément le contraire et surtout, la grande armée des gens beaucoup plus sévères qui ne font rien ». Au nom du Conseil Municipal, je tenais à te remercier Marc ».

Intervention de Monsieur BONEF :

« Merci à tous, Monsieur le Maire merci pour ces propos ; ils me touchent, indéniablement ils me touchent, je n'aurais qu'un seul regret et je l'exprime ici, c'est que ces propos sont un peu en décalage par rapport à la façon dont le Maire honoraire que je suis a pu être traité ces six dernières années, voilà je le dis ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Bien, dans la mesure où c'est le dernier Conseil Municipal de ce mandat, et sur proposition de Madame HAMDANE, je vous propose de partager le verre de l'amitié ».

**SÉANCE LEVÉE A 20H30**